

MESSAGE
Séance du Conseil général du 18.05.2022

Objet :

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Modification des statuts
Demande d'approbation



Descriptif de la demande :

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales, les statuts du RSSG nécessitent une mise à jour.

Vous trouvez en annexe

- la version modifiée des statuts qui a été approuvée par l'assemblée des délégués en séance du RSSG du 11 novembre 2021
- une comparaison entre la version 4.0 et la version modifiée 5.0

Le Conseil communal sollicite l'approbation du Conseil général concernant la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère